

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025**

numéro
CC_250626_1

L'an deux mille-vingt cinq, le vingt six juin,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	31
exprimés	37
vote	
pour	37
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH, Antoine GOUTELLE, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Christian BELLAS suppléant de M. Luc BEVILACQUA, M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO, M. Alain CARLES suppléant de M. Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :

Michel COMBES à Daniel VALETTE, Martine BAÏSSET à Jean-Luc REQUI, Jérôme VALAT à Jean Michel BRAL, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Isabelle PEDROS à Jean-Marc SAUVIER, Valérie ROUVEIROL à Bernard GOUJON.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Izia GOURMELON, Monique GALEOTE, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU.

OBJET :	Convention de partenariat pour la mise en place des visites de la montée au clocher de la cathédrale Saint Fulcran avec la Commune de Lodève et la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois
----------------	--

VU la délibération n°CC_230921_01 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023, relative à la convention avec la Direction régionale des affaires culturelles Pays d'art et d'histoire en Lodévois et Larzac, dans le cadre du renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire de Lodève ayant permis le développement des actions de découverte du patrimoine de Lodève dont la cathédrale Saint Fulcran,

VU la délibération n°CM_250617_01 du Conseil municipal de la Commune de Lodève du 17 juin 2025, relative à la convention de partenariat pour la mise en place des visites de la montée au clocher de la cathédrale Saint Fulcran avec la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois et la Communauté de communes,

CONSIDÉRANT que la Commune de Lodève, la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois et la Communauté de communes Lodévois et Larzac souhaitent promouvoir la cathédrale Saint Fulcran et son clocher récemment restauré et adapté en belvédère, afin de faire connaître au plus grand nombre l'histoire de cet édifice, les savoirs-faire mis en œuvre pour son édification et les symboles incarnés par cette architecture, qui représente un véritable atout patrimonial, culturel et touristique,

CONSIDÉRANT que la Commune de Lodève, la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois et la Communauté de communes Lodévois et Larzac se sont rapprochées afin d'établir un partenariat pour organiser et conduire des

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

visites guidées du clocher de la cathédrale Saint-Fulcran sans porter aucun préjudice aux offices religieux qui s'y déroulent en son sein,

CONSIDÉRANT que la présente convention annexée à la présente délibération a pour but de confier à la Communauté de communes Lodévois et Larzac la prise en charge des réservations et des visites guidées pour les individuels ou les groupes qui souhaitent monter au clocher de la cathédrale de manière encadrée et guidée, conformément à l'article 8-1 de ses statuts qui stipule que « sont déclarés d'intérêt communautaire la structuration et promotion de l'offre touristique, l'accueil et l'information en partenariat avec les acteurs locaux, la coordination et la formation des acteurs locaux »,

Où l'exposé de Fadilha BENAMMAR KOLY et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en place des visites de la montée au clocher de la cathédrale Saint Fulcran avec la Commune de Lodève et la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention annexée à la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250626-lmc119504-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/25
Date de publication : 03/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt six juin deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DES VISITES DE LA MONTÉE AU CLOCHER DE LA CATHÉDRALE SAINT FULCRAN

Entre

La Commune de Lodève, sise 7 place de l'hôtel de ville 34700 LODÈVE et représentée par Madame Gaëlle LÉVÊQUE, maire de Lodève,

Et

La Paroisse Saint Fulcran en Lodévois, sise 12 boulevard Gambetta 34700 LODÈVE et représentée par Monseigneur Jean-Côme ABOUT, archiprêtre de la Paroisse,

Et

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, sise 1 place Francis Morand 34700 LODÈVE et représentée par Monsieur Jean Luc REQUI, Président de la Communauté de communes,

- ARTICLE1: OBJET

La Commune de Lodève, la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois et la Communauté de communes Lodévois et Larzac en Lodévois souhaitent promouvoir la cathédrale Saint Fulcran et son clocher récemment transformé en belvédère, afin de faire connaître au plus grand nombre l'histoire de cet édifice, les savoirs-faire mis en œuvre pour son édification et les symboles incarnés par cette architecture, qui représente un véritable atout patrimonial, culturel et touristique.

La Commune de Lodève, la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois et la Communauté de communes Lodévois et Larzac se sont rapprochées afin d'établir un partenariat pour organiser et conduire des visites guidées du clocher de la cathédrale Saint-Fulcran sans porter aucun préjudice aux offices religieux qui s'y déroulent en son sein.

La présente convention a pour but de confier à la Communauté de communes Lodévois et Larzac la prise en charge des réservations et des visites guidées pour les individuels ou les groupes qui souhaitent monter au clocher de la cathédrale de manière encadrée et guidée, conformément à l'article 8-1 de ses statuts qui stipule que « sont déclarés d'intérêt communautaire la structuration et promotion de l'offre touristique, l'accueil et l'information en partenariat avec les acteurs locaux, la coordination et la formation des acteurs locaux ».

Par ailleurs, la Communauté de communes Lodévois et Larzac souhaite promouvoir cet édifice remarquable en élaborant et en diffusant des supports graphiques et des publications.

- ARTICLE 2 : RÉSERVATIONS - ORGANISATION DES VISITES

Conditions d'accès et déroulement des visites guidées

La cathédrale est ouverte tous les jours, en hiver de 8h à 18h et en été de 8h à 20h.

Les visites guidées organisées dans le cadre de la présente convention devront respecter les conditions suivantes :

- l'accès se fera exclusivement par le cloître,
- les visites devront se dérouler dans le silence et le respect des lieux, en veillant à ne pas troubler la quiétude de l'espace religieux,
- les portes devront être systématiquement refermées après chaque passage,
- aucune visite ne pourra avoir lieu durant les offices religieux, qu'il s'agisse de messes, mariages, baptêmes, funérailles ou de toute autre célébration liturgique.

Les visites seront d'une durée approximative d'une heure et quart.

Le nombre total de visiteurs n'excédera pas 16 personnes par visite, guide inclus.

Avant toute programmation, le service patrimoine et la centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engagent à prendre connaissance des événements organisés par l'association Les amis des orgues de Lodève.

- Visites du public individuel

Les individuels devront réserver directement auprès de l'Office de tourisme ou via la billetterie en ligne. Des billets ou e-billets leurs seront délivrés suite à leurs achats.

La centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engage à informer Monseigneur Jean-Côme ABOUT Archiprêtre de la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois, du planning semestriel établi par le service patrimoine de la Communauté de communes Lodévois et Larzac.

Des visites seront proposées durant les périodes de vacances, dans le cadre des dimanches du patrimoine où à l'occasion de journées exceptionnelles (journées du patrimoine, de l'architecture...) en accord avec la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois.

- Visites de groupes

Les groupes devront réserver leurs visites à l'avance auprès de la centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, soit par téléphone ou par courriel. Après accord sur le jour et l'heure de la visite, les informations seront transmises à un guide conférencier de son choix qui se chargera de la prestation.

La centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac s'engage à informer Monseigneur Jean-Côme ABOUT Archiprêtre de la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois, du planning des réservations des visites de groupes, en début de chaque semaine par mail.

La centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac s'informerera 48h à l'avance des visites de groupes, des potentiels offices religieux en contactant par téléphone le numéro d'astreinte funéraires au 07 69 34 63 10.

Engagements de la Paroisse Saint Fulcran en Lodévois

La Paroisse Saint Fulcran en Lodévois s'engage à prévenir la centrale de réservation de l'Office de tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac en cas d'offices religieux de dernières minutes, de modifications des horaires d'ouverture ou en cas de fermetures exceptionnelles (travaux, pont de fériés...).

- ARTICLE 3 : DURÉE

La présente convention est signée pour une durée d'un an et pourra être tacitement reconductible.

Cette convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties. Pour cela, il suffit de signifier la décision par lettre recommandée avec accusé de réception. La convention prend fin dès réception du courrier.

Fait à Lodève le

La Commune
de Lodève
le Maire
Gaëlle LÉVÊQUE

La Paroisse Saint Fulcran
en Lodévois
l'Archiprêtre
Monseigneur Jean-Côme ABOUT

La Communauté de communes
Lodévois et Larzac
le Président
Jean-Luc REQUI